

ANNEE 2019

Délibération n°

20190067

SEANCE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2019

Date de convocation : 06/12/2019

Date d'affichage : 16/12/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	15
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	17

Vote : 17
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'Unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 décembre 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU, Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY,

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Mme Emmanuelle DALLET, Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. Pierre SORHAITS), M. Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°4 : Subvention exceptionnelle versée à
l'AFM TELETHON**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le vendredi 6 décembre 2019, l'amicale des pompiers d'Anglet a organisé une randonnée à vélo au profit du téléthon.

Cette balade, d'environ 70Km est partie du Centre de secours pour arriver à la Place des Cinq Cantons à Anglet. En traversant 12 communes qui dépendent du centre de secours d'Anglet, dont Bassussarry, afin de récolter les promesses de dons préalablement sollicitées.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal, de verser une subvention exceptionnelle à l'AFM Téléthon, d'un montant de trois cents euros (300€).

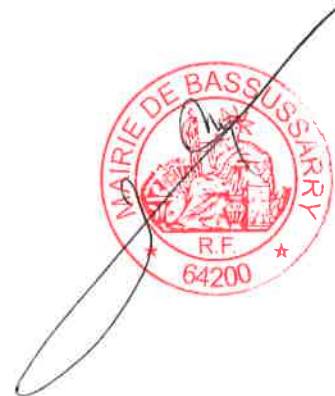
Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- **Approuve** le versement de la somme de trois cents euros (300€) au profit de l'AFM Téléthon ;

- **Précise** que cette dépense sera inscrite au chapitre 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) sur le budget 2019 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/12/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/12/2019